

**Troisième Séance Discussion du Rapport du directeur Général
Mardi 27 Mai : 10h10 Le résumé de l'intervention par les procès verbalistes Se
trouve du Par.17.1 au Par. 17.4 des Compte -Rendus Analytiques**

Monsieur le Président,

Je crois qu'indiscutablement, il y a lieu de saluer les efforts louables fournis par le Directeur Général et le Secrétariat en vue de présenter des documents de rapport, non seulement bien fabriqués matériellement, mais encore illustrant le souci de bien informer notre Conseil. Je me réjouis à cet égard de l'initiative déjà prise de publier une série de documents faisant le point sur chaque Etat membre, sur les réalisations menées à bon terme par l'Unesco dans le dit Etat membre. Le Directeur Général nous a dit hier que vingt-quatre publications de ce genre étaient déjà réalisées. Il en reste 161. J'apprécie de la même manière la présentation sous forme de tableaux, du document contenant les informations sur la mise en œuvre par le Secrétariat, des résolutions adoptées par la Conférence à sa vingt-huitième session . Il s'agit du document 151 /EX INF.5 qui analyse la mise en œuvre des résolutions en trois rubriques qui permettent de bien se rendre compte de ce qui a été fait.

Mais je n'ai pas demandé à prendre la parole que pour féliciter le Directeur Général et le Secrétariat. Je voudrais à présent intervenir sur trois points précis :

- Le programme solaire
- La philosophie et l'éthique
- Le département " Priorité Afrique"

En matière de programme solaire, en même temps que je me réjouis de lire en page 26 du document 151 EX/ 5, Partie I qu'un projet mondial, un projet régional et neuf projets nationaux ont été soumis à des bailleurs de fonds en vue de bénéficier d'un concours financier, je m'étonne de constater que la liste des neuf projets nationaux ne comporte pas le projet camerounais de village solaire de Ngaoundéré. Je m'étonne de ne même pas trouver dans ce rapport, la moindre mention relative au séminaire organisé à Yaoundé les 25 et 26 Février 1997 par l'Unesco, alors même que le rapport fait état de l'organisation des ateliers des 20-21 Mars 1997 et 9-10 Juin 1997. Je serais heureux de recevoir des éclaircissements sur ces interrogations que j'ai peut-être tort de formuler ?

En ce qui concerne "Philosophie et éthique", notamment ce qui en est dit dans les paragraphes 72, 73 et 74 du 151 EX/ 5 Première partie, la première impression qui s'en dégage est celle d'un tâtonnement. Une référence est faite au 28C/5 paragraphe 02212 bis pour justifier le projet intitulé " L'Ethique universelle" ainsi que l'organisation en Mars dernier d'une rencontre d'éminents philosophes devant définir les principes éthiques de la nouvelle société mondiale du 21^è siècle, " en mettant en commun, des idées, des valeurs et des normes propres à aider l'humanité à faire face à des problèmes planétaires tels que la pauvreté, le sous-développement, l'intolérance, l'exclusion sociale et la corruption ". Qu'il me soit permis de dire que la suppression de ces problèmes planétaires dépend de tout autre chose que d'un code de principes éthiques, car ces principes sont connus. Or, à côté de cette réunion, une autre s'est tenue en décembre 1996 sur le thème " Horizons Philosophiques pour l'Unesco au 21^è siècle " Elle avait pour objectif de réfléchir au rôle de la philosophie à l'Unesco au 21^è siècle. Dans le paragraphe 74, il est fait état d'un Accord au terme duquel la Radiotélévision italienne met à la disposition de l'Unesco sa production multimédia dans le domaine de la philosophie, c'est-à-dire une soixantaine de cassettes vidéo sur diverses questions philosophiques. Aucune indication n'est donnée sur les auteurs du contenu de ces cassettes. Tout ce qu'on perçoit est que la radiotélévision italienne en est la propriétaire. Et voici la philosophie déjà marchandisée à l'Unesco tandis que d'un autre côté elle veut se chercher des principes, qui existent, pour " aider l'humanité à faire face à des problèmes planétaires de pauvreté, etc, etc. " Je crois davantage, en matière de rôle éthique de l'Unesco, à ce que pourra faire la " Commission Mondiale d'Ethique des connaissances scientifiques et des Technologies " dont l'étude de faisabilité, le mandat et le mode de fonctionnement font l'objet du document 151 EX/44 qui va être examiné au cours de la présente session.

En ce qui concerne l'Accord passé avec la RAI, on peut comprendre qu'il s'agisse d'aider les Etats qui organisent peut-être pour la première fois l'enseignement de la philosophie dans leurs programmes ! Mais il demeure souhaitable que le Département de Philosophie mette un peu plus de clarté et d'ordre dans ces multiples projets.

Je vais à présent dire un mot au sujet de " Priorité Afrique ". Ma préoccupation est la suivante :Ce département va-t-il pouvoir faire autre chose que suivre, aider, accompagner l'exécution des programmes dont il n'a pas la charge directe ? Quel pourrait être son bilan un jour ? S'analysera-t-il seulement en termes d'interventions auprès des bailleurs de fonds et en termes de réunions d'information ? On note que ce département a participé au colloque organisé sous les auspices de l'ONU par l'association Forum-Afrique-Europe en Novembre 1996 sur le thème " L'Entreprise, moteur du développement en Afrique ". Il a encore pris part à une conférence organisée par l'Association britannique pour les Nations Unies et le Centre d'études orientales et africaines de l'Université de Londres. Il est fort à craindre que l'action du Département PRIORITE AFRIQUE ne se noie dans la participation à des réunions, colloques et conférences.

S'il faut parler du bilan futur, ne conviendrait-il pas précisément de s'entendre dès le départ sur la durée de la mission de ce département ? Ce qui imposerait qu'on lui attribue des projets précis dont la mise en œuvre lui incomberait directement. Car nul n' imagine, j'espère, que le département " Priorité Afrique " va connaître une existence éternelle.

Je ne sais pas combien de minutes j'ai consommées, mais j'apprécie la méthode qui consiste à laisser chacun jouer à l'intérieur du temps global alloué, ce qui évite de retirer la parole aux gens qui ont encore quelque chose à dire./.

Merci Monsieur le Président.